

Conseil d'Établissement des Établissements primaire et secondaire de Payerne et environs

Séance du mardi 12 mars 2024

1. Accueil et Bienvenue aux nouveaux membres

Madame Carole Marmy, représentante des autorités

Madame Chams Moughnime, représentante des autorités

Monsieur Joël Husson, représentant des milieux et organisations concernés par la vie des Établissements.

2. Appel des membres

Sont présent-e-s :

<i>Des autorités de l'ASIPE :</i> Mme Carole Marmy Mme Chams Moughnime M. Nicolas Schmid	<i>Des professionnels actifs au sein des EPS :</i> M. Philippe Berdoz M. Christian Chevalier Mme Julie Hafsi Mme Sabrina Meystre	<i>Des milieux et organisations concernés par la vie des Établissements :</i> M. Patrick Altieri M. Philippe Delbrouck M. Joël Husson M. Benjamin Rey
<i>Des parents d'élèves :</i> Mme Patricia Egli Mme Daphnée Godel M. Alexandre Liechti Mme Isabelle Thierrin	<i>Invités :</i> M. Pierre-Alain Lunardi M. Xavier Nicod Mme Christelle Schülé	

Sont excusés : M. Houcine Louati et les membres du CEt de l'ASSIEGE

3. Présidence a.i.

Aucun changement, Nicolas Schmid reste le président ad intérim pour le moment.

4. Validation du dernier PV de la dernière séance

Le dernier PV du 21 novembre 2023 est accepté.

5. Point de situation des sous-groupes

5.1. JO Paris 2024 – « La Classe Olympique »

Le sous-groupe a décidé de renommer cet événement « La classe Olympique ». C'est sous cette appellation qu'elle a été proposée aux clubs sportifs de la région.

Les activités prévues auront lieu le 26 juin au matin pour les classes des 5P et 6P de l'établissements EPPC. Il s'agit de 14 classes.

Les membres du sous-groupe ont réussi à rassembler 18 clubs de la région. Il y aura donc 18 sports représentés sous forme d'atelier de 25 min. Chaque classe pourra découvrir 3 sports durant la matinée.

M. Chevalier a accepté de faire la cérémonie d'ouverture et de clôture.

Les organisateurs espèrent une météo clémente ce qui simplifierait l'organisation. La salle 3 de la Halle des Fêtes peut être libérée par le secondaire selon M. Berdoz. Et la salle de sport polyvalente sera également libérée par l'école primaire confirme M. Chevalier.

L'ASIPE offrira la récréation pour cette matinée aux degrés concernés.

Mme Thierrin demande un financement de CHF 100.- pour l'atelier de Zumba qui sera effectué par New Form. Financement qui est accepté par le CÉt.

L'idée était aussi d'amener une touche Olympique aux jeux scolaire de l'école secondaire avec la venue d'un ou une sportive. Après réflexion, l'agitation d'après les joutes n'est pas le moment idéal pour écouter quelqu'un parler.

Finalement, la proposition qui a été retenue c'est de faire venir Mme Céline van Till (Championne du monde de contre-la-montre en 2023 en para-cyclisme) lors des promotions scolaires.

5.2. Conférence

Le sous-groupe annonce qu'une conférence donnée par M. Stéphane Koch aura lieu le jeudi 2 mai prochain à 19h à l'aula du GYB.

Le titre de cette conférence est : « Réseaux sociaux, jeux vidéo, smartphones : face à l'évolution numérique qui redéfinit les codes de la sociabilité chez les jeunes, quelle est la boussole que les parents peuvent offrir à leurs enfants pour naviguer au mieux dans cet environnement complexe ?

Elle est destinée à tous les parents d'élèves (1-11H). M. Koch a proposé de donner aux parents la possibilité de poser des questions via le mail afin qu'il puisse y répondre directement au travers de sa conférence.

Le budget pour cette conférence est d'environ CHF 1000.- (600.- pour l'intervenant, 200.- pour la salle et le 200.- pour la verrée et le cadeau à l'intervenant). Montant qui est accordé par le CÉt.

M. Chavelier rend attentif qu'il aurait été intéressant de contacter le service PSPS. Dans son établissement, ils sont en train de traiter justement de ce sujet.

5.3. Cour de récréation

- La cour de l'école de Corcelles est terminée. Les différents accessoires ont pris place dans la cour et ils pourront aussi intégrer la nouvelle école.
- La cour du Collège de la promenade : le projet n'a toujours pas avancé car le projet de l'ensemble de la rénovation du bâtiment de la Nouvelle Promenade a pris un retard

considérable face à un souci de qui financera cet investissement.

M. Berdoz est inquiet par rapport au manque de classe qui va survenir si le projet prend encore trop de retard.

- La cour de la DLT attend aussi des travaux qui n'ont pas encore eu lieu. Le projet est également en standby.

M. Husson dit que l'association des anciens collégiens est aussi partante pour financer des installations dans une cour d'école.

En réfléchissant sur le statut que ce sous-groupe « Cours de récréation » a, terminé ou encore d'actualité. Il est venu l'idée que, vu les retards annoncés pour la nouvelle promenade, le sous-groupe pourrait envisager de réfléchir à un aménagement provisoire et réutilisable dans la nouvelle cour après les travaux. Ceci permettrait d'égayer cette cour un peu maussade et que des élèves en profitent avant la fin des travaux.

6. Présentation de l'avant-projet de règlement du Conseil d'établissement de l'ASIPE

Mme Schülé et M. Lunardi nous présente l'avant-projet du règlement du CET, celui-ci n'est pas encore validé par le CoDir et pas non plus par le Conseil intercommunal.

Les modifications sont les suivantes :

Article premier : Le conseil d'établissement est composé de 20 membres

➔ Il y aura donc une répartition de 5 membres par quart.

M. Chevalier nous rend attentif que s'il y a 5 membres dans les représentants des établissements, avec 3 établissements à Payerne, il n'y aura pas tous les établissements qui seront représentés par le directeur et un-e enseignant-e.

Art 3 : 1 membre du Comité de direction (ci-après CoDir) et 4 membres du Conseil intercommunal provenant idéalement de 4 communes différentes.

Art 14 : Le représentant du CoDir convoque la première séance du conseil d'établissement.

Art 17 : Le représentant du CoDir préside le conseil d'établissement pour la durée de la législature communale.

Art 18 : La direction de l'ASIPE est invitée à participer aux séances du conseil d'établissement, avec voix consultative.

Art 22 : Les archives sont conservées par l'administration de l'ASIPE, dans ses locaux.

Art 27 – Compétences complémentaires

Le conseil d'établissement exerce en outre les compétences suivantes, (art. 27 à 30 LEO) :

- 1. Organise ou soutient les établissements scolaires dans l'offre d'activités culturelles sous forme de spectacles, d'événements dans les bibliothèques, etc.*
- 2. Propose ou organise des actions de prévention avec les établissements dans les domaines de la santé, du savoir vivre ensemble, de la violence, des dépendances, etc. à l'attention des élèves ou/des parents. Ces actions de prévention doivent être coordonnées avec les délégués PSPS et/ou autres services concernés.*
- 3. Est consulté sous forme de présentation dans le cadre des projets de constructions scolaires.*

4. *Collabore aux inaugurations des bâtiments scolaires, aux structures d'accueil de jour ou aux événements festifs des établissements scolaires.*

5. *Peut participer à des groupes de travail internes à l'ASIPE.*

- ➔ M. Berdoz et M. Chevalier propose de mettre, dans la première phrase le verbe pouvoir, cela offre plus de possibilité et de liberté. Tout comme aux point 2, il faut offrir la possibilité de coordonnées les actions avec les délégués mais ce n'est pas une condition.

Art 32 : Ces documents sont déposés à l'administration de l'ASIPE. Lorsqu'un secrétaire quitte ses fonctions, il remet les archives à l'administration de l'ASIPE.

Art 40 : Le CoDir prévoit un montant à disposition du conseil d'établissement au travers du budget de fonctionnement de l'ASIPE.

Le conseil d'établissement peut faire des demandes auprès du CoDir pour obtenir des moyens financiers supplémentaires en lien avec un projet clairement établi.

Actuellement un retour du service juridique est attendu avant de faire valider ce règlement le 25 mars au CoDir et le 30 mai au Conseil intercommunal. Une fois accepté il entrera en vigueur de suite.

7. Divers et propositions individuelles

- 7.1. M. Schmid propose que les 3 nouveaux membres intègrent un sous-groupe. M. Rey rappelle qu'un sous-groupe verra prochainement le jour, celui du Giron des musiques qui se tiendra à Payerne.

M. Husson rejoint le sous-groupe « cours de récréation ».

Mme Marmy rejoint le sous-groupe « conférence ».

Mme Moughnime rejoint le sous-groupe « JO Paris 2024 – La Classe Olympique ».

M. Rey n'ayant pas encore intégré de sous-groupe rejoint également celui des « JO Paris 2024 – La Classe Olympique »

- 7.2. M. Husson annonce que l'Association des anciens collégiens fêtera ses 100 ans en 2027. Ils vont entamer les discussions au comité afin de réfléchir comment fêter ce jubilaire. Il reviendra vers nous s'ils souhaitent que le CEt s'implique dans cette manifestations.

- 7.3. M. Delbrouck annonce qu'il quittera à fin août sa fonction à la Fondation Cherpillod. Son/sa successeur-e reprendra certainement sa place au CEt.

- 7.4. Mme Godel annonce avoir reçu un courrier pour le CEt au sujet du contre la montre du Tour de Romandie (TdR) qui aura lieu à Payerne le 23 avril prochain. Le Courrier du TdR demandait que les enfants aient congé en raison notamment de l'accessibilité aux bâtiments scolaires et de la ville de Payerne.

M. Schmid s'excuse, ce courrier n'aurait pas dû venir au CEt car il ne s'agit pas de notre ressort mais de celui du directeur de décider de cette mise en congé supplémentaire.

Un courrier pour les écoles concernées a été distribué.

- 7.5. Mme Godel informe avoir oublié de mettre à l'OJ la discussion sur les jours de congé à octroyer aux différents établissements. Et elle se demande si faudrait pas le faire encore ce soir au vu du courrier qui doit partir chez M. Borloz et d'avoir également son feu vert à temps.

M. Chevalier nous informe qu'il serait mieux de donner les congés de plusieurs années à la fois afin que le Conseillé d'Etat puisse valider en une fois.

Aux vues de cette information, nous mettons ce point à l'Ordre du Jour de la prochaine séance et proposerons les congés jusqu'à la fin de la législature soit 2026.

- 7.6. M. Nicod remercie encore le CÉt pour le financement des panneaux décoratifs du nouveau Collège des Rammes, ils sont en cours de réalisation et nous annonce déjà le vernissage qui aura lieu le 30 mai de 17h à 19h. Le CÉt est cordialement invité à prendre part à cette manifestation. M. Nicod enverra le flyer prochainement.

- 7.7. Mme Hafsi souligne que le Collège de la Promenade manque de panneaux signalétiques. Les parents et autres intervenants ne se retrouvent pas sur le site. M. Berdoz appuie cette demande de mettre des panneaux.

8. Date de la prochaine séance

Le mardi 4 juin à 19h00,
à la DLT, la salle sera communiquée dans la convocation.

Le président ad intérim clôt la séance à 20h41.

Le Président a.i :



Nicolas Schmid

La Secrétaire :



Daphnée Godel